

# **ANALYSE**



## PROJET DE STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE N°3

Premières grandes orientations à l'horizon 2030 et enjeux à l'horizon 2050

#### \_\_\_\_\_

# SYNTHÈSE DE L'AVIS DU COMITÉ 21

(préparée par Christian DUBOST – administrateur membre du Bureau)

 $\rightarrow$ 

Pour le Comité 21, la réussite de l'ambition de neutralité carbone nécessite un pilotage fort sur le plan politique, s'appuyant sur le suivi d'indicateurs pertinents, un dialogue approfondi avec l'ensemble des parties prenantes (notamment celles ayant contribué à la présente consultation), et des moyens financiers considérables, à la hauteur des enjeux. Ces conditions ne sont aujourd'hui pas réunies dans le projet de SNBC.

Cette troisième Stratégie Nationale Bas Carbone vient renforcer le scénario issu de la SNBC2 et des mesures prises jusqu'à fin 2023, qui conduirait à une baisse des émissions de la France de seulement 40%. Des mesures supplémentaires s'avèrent donc nécessaires; mais l'effondrement du puits de carbone forestier constitue une contrainte nouvelle, qui débouche sur un objectif de la SNBC3 limité à 50% (soit 251 millions de tonnes équivalent CO2), cinq points en deçà de l'objectif du Pacte Vert d'une diminution de 55% des émissions entre 1990 et 2030.

La consultation en cours sur la SNBC, concomitante à celle sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), et du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), intervient avec retard. Ce laps de temps n'a malheureusement pas été mis à profit pour préciser certaines orientations (empreinte carbone, horizon 2050...) ni pour conduire l'évaluation environnementale, qui une fois de plus, interviendra trop tard, sans peser sur les orientations de la Stratégie, ni encore pour faire tourner les modèles puisque le document fait état d'une publication seulement à la fin 2025. Le Comité 21 considère au contraire nécessaire de publier rapidement la SNBC (avant l'été), la seule cause pertinente justifiant un nouveau décalage pouvant être le vote d'une loi d'approbation, qui aurait l'avantage de renforcer la crédibilité de cette Stratégie, et de permettre à la représentation nationale de débattre de ces questions.

Le Comité 21, attaché au dialogue entre parties prenantes, fondement de l'ODD 17, a décidé de participer à cette consultation et souhaite à l'avenir être plus étroitement associé aux phases de concertation.



#### **OBJECTIFS SECTORIELS**

Le projet de SNBC comporte de nombreux développements consacrés aux orientations sectorielles permettant d'aboutir à l'objectif global de -50% (cf. tableau ci-dessous).

	1	T	T
Emissions annuelles	1990	2022	Objectif 2030
moyennes (en MtCO2eq)			
Transport	123	131	90
Bâtiments	93	62	35
Agriculture	89	74	67
Industrie	140	71	45
Production d'énergie	79	43	27
Déchets	15	14	7
TOTAL (Hors UTCATF)	539	396	270
UTCATF	-18	-18	-19
TOTAL	521	378	251

Le Comité 21 formule diverses analyses et propositions, reprises ci-après.

#### Transport

Ce secteur est le seul dont les émissions ont continué à progresser, et qui pèse le plus lourd : 33% des émissions nationales (contre 23% en 1990).

L'enjeu de ce secteur est donc décisif ; tous les leviers doivent ainsi être actionnés sur trois axes :

éviter les déplacements superflus : la publicité pour les transports fortement émissifs (aérien, véhicules thermiques) devrait être interdite (ou à défaut fortement taxée), et l'urbanisation densifiée dans le cadre d'une forte baisse du rythme d'artificialisation.

œuvrer pour un report modal massif vers le vélo et les transports collectifs, notamment ferroviaires, avec des moyens financiers bien supérieurs à ceux annoncés dans le cadre du budget 2025 : soutien actif au vélo (abandon de l'abandon du plan) ; création d'un fonds de soutien aux véhicules dits intermédiaires ; développement de tous les types de transport ferroviaire de voyageurs : services express régionaux métropolitains (SERM), trains légers d'aménagement du territoire, trains de nuit, réalisation des lignes à grande vitesse permettant d'éviter le recours à l'aérien à Nice, Toulouse et l'Occitanie, le Pays Basque ; soutien aux initiatives locales de covoiturage

généraliser les technologies moins émissives : batteries (avec a minima maintien du bonus pour les véhicules électriques, et augmentation des crédits consacrés au leasing social) y compris pour les poids lourds, et hydrogène pour les transports lourds, et marginalement utilisation de biocarburants (engins agricoles), leur utilisation dans le secteur ferroviaire n'apparaissant pas pertinente.

Le Comité 21 propose également de lancer une vaste réflexion sur la limitation à 120 km/h des autoroutes de campagne, et de privilégier, dans la droite ligne du rapport du sénateur Maurey, un nouvel appel d'offres de concessions autoroutières plus favorable à l'État, au service du report modal.

#### Agriculture

Le projet de SNBC prévoit une baisse des émissions de l'agriculture, limitée à 10%, avec des mesures diversifiées (mais sans indicateurs ni données chiffrées précises) portant sur les cultures, avec en particulier un développement des cultures intermédiaires à vocation énergétique, la poursuite - quoique ralentie- de la baisse du cheptel bovin, la décarbonation des engins agricoles, et une évolution des régimes alimentaires dans le cadre d'une stratégie nationale à venir. Sur ce dernier sujet, le Comité 21 propose la généralisation du Nutriscore et le développement de l'étiquetage environnemental sur tous les produits alimentaires. Le captage de carbone serait accru, via notamment l'objectif, que notre association juge beaucoup trop optimiste, d'un accroissement très important du linéaire de haies.

Le Comité 21 considère nécessaire d'accélérer la transformation en profondeur du secteur, dans une approche résolument agro-environnementale.

#### Industrie

L'objectif est de poursuivre le rythme rapide de baisse des émissions de l'industrie, constaté au cours des vingt dernières années. Ceci passe notamment par l'électrification de nombreux usages (aciéries notamment), le recours à l'hydrogène décarboné dont la production serait prioritairement affectée à ce secteur, et d'autres modifications de process. Cette baisse des émissions devrait renforcer la compétitivité de notre industrie, ainsi que la souveraineté de la France, thématique insuffisamment développée dans le projet de SNBC selon le Comité 21.

Notre association considère nécessaire de développer dès l'horizon 2030 et plus fortement au-delà de cette échéance le captage et la valorisation du carbone « en sortie de cheminée », avec un soutien public qui ne doit pas s'effectuer au détriment de la décarbonation. La « solution » du captage du carbone dans l'air, très énergivore, doit a contrario être écartée.

#### Bâtiments

L'objectif de la SNBC est d'amplifier la baisse constatée depuis une quinzaine d'années pour une diminution de 40% en huit ans (2022/2030). Plusieurs orientations et mesures sont présentées, en matière de sobriété, d'efficacité énergétique, d'électrification des usages...

Le Comité 21 appelle par ailleurs à intégrer dans les statistiques, notamment pour le secteur des bâtiments, les émissions liées à l'usage de l'électricité, afin de percevoir plus clairement les poids relatifs et évolutions de chaque grand secteur. Notre association privilégie la sobriété volontaire, et souligne l'importance de sensibiliser au respect des températures de consigne, et de ne pas exclure des sanctions en cas de manquements répétés. Il en est de même pour l'interdiction du chauffage des terrasses non fermées. Les chiffres annoncés en termes de rénovations lourdes, de changements d'énergie de chauffage, qui se comptent en centaines de milliers par an, semblent trop ambitieux et en décalage avec la réduction de certains moyens, dont notamment MaPrimRenov' et le Fonds vert. Le Comité 21 estime par ailleurs nécessaire d'accroître fortement le nombre d'artisans labellisés RGE, ce qui passe par des actions de promotion et de simplification, et de lancer une grande initiative d'appui aux ménages dans le parcours du combattant qu'est souvent le montage des dossiers d'aide (MaPrimRenov', CEE), mais aussi, via le recrutement « d'ambassadeurs de la transition écologique », jeunes diplômés de l'enseignement supérieur placés auprès des collectivités (points France Services).

### Énergie

Une nouvelle diminution des émissions de GES du secteur est attendue, d'un peu plus d'un tiers sur la période 2022/2030, ce qui passe par la nécessité de développer au maximum l'ensemble des moyens de production d'électricité décarbonée, et notamment les ENR à court et moyen termes. À l'échéance de 2030, l'électricité serait ainsi décarbonée à 95% (60% de nucléaire et 35% de renouvelable), puis à 100%. Les zones interconnectées (Corse, Outremer) seraient également concernées par cette décarbonation intégrale.

Pour les échéances de long terme, le Comité 21 demande que l'éventualité de recourir à ce que l'on nomme « le nouveau nucléaire » (petits réacteurs modulables...) fasse 'objet d'un débat public sous l'égide de la CNDP.

#### Déchets

L'objectif affiché, ambitieux, est une diminution par deux des émissions de ce secteur, avec 7Mt en 2030, en forte rupture avec la relative stagnation des vingt dernières années, grâce à la hausse du taux de captage du méthane et à la réduction du volume de stockage de déchets qui passerait de 19 à 8 millions de tonnes.

#### Puits de carbone-Forêt

Les puits de carbone naturels, notamment forestiers, se sont effondrés depuis 2005, passant de -50Mt à -18Mt en 2022, en raison notamment des effets du changement climatique sur notre forêt. Le projet de SNBC anticipe une stabilisation d'ici 2030 grâce notamment à une augmentation considérable et très optimiste du stockage de carbone dans les produits bois, puis de grandes incertitudes pour l'horizon 2050 et même au-delà. Le projet de SNBC propose diverses orientations et mesures de l'amont à l'aval de la filière : label bas-carbone renforcé, nouveaux moyens de lutte contre l'incendie, incitation à l'utilisation du bois matériau, économie circulaire... Pour le Comité 21, cette stabilisation ne pourra se concrétiser sans une grande politique bois assortie de moyens supplémentaires, notamment à l'ONF, à rebours de la baisse annoncée dans le projet de budget 2025.



## **ENJEUX ET DÉFIS TRANSVERSAUX**

Le projet de SNBC présente ensuite une dizaine de « défis transversaux », analysés dans la note détaillée. Certains d'entre eux sont repris ici.

<u>L'empreinte carbone</u> de la France n'a que légèrement baissé (-7% entre 1995 et 2022), du fait d'une croissance vigoureuse des émissions importées. L'empreinte carbone des français est aujourd'hui légèrement supérieure à 9 tonnes. Le document mis en consultation ne comprend quasiment aucun développement, aucune orientation sur ce sujet, alors que les enjeux de sobriété, voire de déconsommation sont au cœur des émissions importées. Notre association considère ainsi nécessaire qu'un complément de concertation soit organisé sur ce sujet, à partir de données chiffrées relatant l'évolution passée et comportant a minima des fourchettes pour les évolutions à venir. Le Comité 21, qui a travaillé à plusieurs reprises sur les questions de sobriété numérique, appelle par ailleurs à une maîtrise de <u>l'empreinte numérique</u>, avec des mesures fortes comme l'exemplarité du secteur public, l'interdiction de la publicité sur écrans numériques dans l'espace urbain, et une véritable lutte contre l'obsolescence programmée.

Le projet de SNBC prévoit une baisse de la <u>consommation énergétique</u> de 20,7% entre 2012 et 2030, bien loin de l'objectif assigné à la France par l'UE de -29%. Pour amplifier la baisse, l'efficacité et la sobriété sont évoqués, plus en termes d'incantations que de propositions fortes. Le Comité 21 souhaite que l'idée évoquée d'une systématisation de la prise en compte de la sobriété dans les lois fasse l'objet de concrétisations rapides, y compris législatives si le recours à la loi s'avère nécessaire. Plus généralement, pour conduire massivement à des comportements plus vertueux, notre association souhaite aller au-delà de l'approche informative et verticale du document, et propose de mettre en situation les acteurs collectifs et les citoyens dans une approche proactive et responsabilisante, de telle sorte que chacun se sente acteur de la transition. Pour progresser sur ces sujets, une mobilisation plus importante des sciences humaines et sociales apparaît souhaitable ainsi qu'un programme de sensibilisation permettant aux citoyens d'appréhender les conséquences de nos choix quotidiens.

La forte électrification de l'économie nécessite que toutes les sources de <u>production d'électricité</u> décarbonée soient activées au maximum, notamment pour le photovoltaïque et l'éolien, dont les freins actuels doivent être desserrés, avec en particulier une évaluation in itinere de la loi d'accélération des énergies renouvelables (zones d'accélération...). Notre association considère également qu'il convient de privilégier les e-carburants aux biocarburants pour l'aérien et le maritime, nécessitant une analyse transversale des ressources d'électricité et de biomasse. Les recherches et développements en matière de stockage de l'énergie devraient être par ailleurs amplifiés.

Le caractère limité de la <u>biomasse</u> nécessite de prioriser les usages, l'objectif premier visé étant celui « d'un équilibre global entre l'offre et la demande domestiques sur le territoire hexagonal », en évolution par rapport au petit déficit actuel. Le projet de SNBC vise toutefois une production de 230 TWh alors que la consommation devrait atteindre 238TWh, venant corroborer l'impression d'une réflexion encore en cours. Le document présente trois niveaux de priorité d'usage. Si le Comité 21 adhère à ce principe de classification, il appelle à une plus forte sélectivité, avec une utilisation essentiellement réservée à l'alimentation (humaine et animale) et aux usages à vocation environnementale (biodiversité, puits carbone, aménités procurées par la nature...). L'usage énergétique devrait se concentrer sur les réseaux de chaleur, et la fourniture d'énergie pour le secteur agricole. Au regard du caractère inachevé de la réflexion transparaissant dans le document, notre association considère nécessaire qu'une nouvelle consultation intervienne sur ce sujet spécifique, assortie d'une véritable évaluation environnementale.

Le projet de SNBC appelle à une mobilisation collective de l'État (via notamment la mise en œuvre du « plan de transformation écologique de l'État pour des services publics éco-responsables », établi début 2024 et la formation massive des agents publics), des collectivités (avec en particulier les préconisations issues des COP régionales), des entreprises et des citoyens. Le Comité 21 suggère que la mise en cohérence des documents de planification des collectivités (SRADDET et PCAET notamment) avec la SNBC intervienne rapidement. Notre association souhaite que l'on puisse enfin avancer sur les deux questions récurrentes de clauses environnementales efficaces dans les marchés publics d'une part, et de conditionnalités environnementales des aides aux entreprises d'autre part. Notre association souligne l'importance de la mise en œuvre effective de la directive CSRD1 sur la durabilité des entreprises L'annonce récente par la Commission d'une législation "omnibus", sans passer par un acte délégué d'application des directives CSRD et CS3D<sup>2</sup>, est pour le Comité 21 inquiétant, car cet instrument peut permettre de revenir sur les acquis du Pacte Vert, et de changer le contenu des normes génériques, déjà mises en œuvre par les plus grandes entreprises afin de piloter leur transition. Selon un sondage PwC, la majorité des grandes entreprises européennes considèrent d'ailleurs aujourd'hui la CSRD non pas comme un fardeau administratif et réglementaire, mais bien comme une opportunité : la balance coût/avantages penche clairement vers ceux-ci. Des aménagements de portée limitée pourraient a contrario être mis en place pour les plus petites entreprises.

Le Comité 21 rappelle par ailleurs l'importance d'un dialogue social approfondi sur les questions de transition écologique. Il apparaît enfin important de mobiliser les citoyens pour les rendre encore davantage acteurs de la transition, ce qui passe par la massification d'outils reconnus comme les fresques du climat, de la mobilité... et par des communications autour des différents outils/applications de comptabilisation individuelle de son empreinte carbone de telle sorte que le nombre d'utilisateurs se compte en millions.

Face à l'ambition affichée d'une diminution par deux des émissions, <u>l'approche financière</u> du projet de SNBC est réduite à la simple expression d'une volonté d'efficacité et d'efficience des crédits publics, voire même de réductions comme pour les crédits consacrés au vélo, aux véhicules électriques ou encore à la rénovation énergétique des bâtiments. Disons-le clairement : diminuer drastiquement les émissions à moyens au mieux constants s'avère impossible. Le Comité 21 appelle au contraire à des investissements massifs dans la droite ligne des rapports récents (évoqués d'ailleurs dans la SNBC et dans la Stratégie financière transmise au parlement) soulignant la nécessité de doubler rapidement

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Corporate Sustainability Reporting Directive

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Corporate Sustainability Due Diligence Directive

(avant 2030) les investissements, publics et privés, favorables à la transition, qui sont aujourd'hui légèrement supérieurs à 100 milliards d'euros.

Des crédits publics conséquents doivent ainsi être dégagés pour une transition juste ; le Comité 21, outre le leasing social déjà évoqué, propose en appui à la rénovation thermique des logements des plus pauvres la mise en place d'un dispositif de tiers financement avec un reste à charge inférieur aux coûts énergétiques actuels. Certaines dispositions réglementaires peuvent enclencher la mobilisation de crédits privés ; notre association propose ainsi de rendre obligatoire l'installation de panneaux photovoltaïques sur les nouveaux logements individuels, accompagnée d'un taux unique de TVA à 10% jusqu'à une puissance de 6kWc.

**Rédaction: Christian DUBOST** 





## Comité 21 – Etablissement national

- Maison du Développement Durable by PMRF
  25-27 avenue de Villiers
  75017 PARIS
- Tél: 01 55 34 75 21
- comite21@comite21.org
- www.comite21.org